

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 8 JUILLET 2009**

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 8 Juillet 2009 à 19h00 en la salle des fêtes de Neuville-Coppegueule, sous la Présidence d'Alain Desfosses.

Délégués titulaires : Mme Boignet, M Damonville P, M Formet, M Soumillon, Mme Van Dycke, M Hébert, M Chouquet, M Dubos, M Iriarte-Arriola, M Quillent, M Mouton, M Dutitre, M Guilbert, M Céliste, M Stoter, Mme Genty, M Guérin, M Buchart, Mme Carpentier, M de Franssu, Mme Hénon, Mme de Saint Germain, M Louart, Mme Chellé-Poiret, M Desfosses, M Fleury, Mme Vasseur, M Boderau, M Froidure, M Marié, M Brosniowski, M Dewaele, M Duneufgermain, M Bosredon, M Doinel, M Brussart, M Deneux, M Blarel, M Géraux, M Cosette, M Delezenne, M Turlot, M Magnier, M Demarquet, M Leclercq, M Quillent, M Saelens, Mme Leclercq G, Mme Delaire, M Trabouillet, M Dussuelle, M Labesse, M Caux, M Favresse, M Desmarest, Mme Calippe, M Têtu, M Morain, M Hiesse, M Colin.

Délégués suppléants ayant pouvoir de son titulaire : M Combaud (pouvoir de M Lefebvre), M Zjaba (pouvoir de M Lefevre), M Lespeyeres (pouvoir de Mme Michaux), M Lépine (pouvoir de M Leclere), M Watelain (pouvoir de M Caudron).

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : M Mille (pouvoir à M Trabouillet), M Nedelec (pouvoir à Mme Delaire), Mme Lamory (pouvoir à M Desfosses), M Devienne (pouvoir à M Marié).

Etait également présent : M Boulenger.

Etaients absents ou excusés : M Avelange, M Lefebvre J-L, M Lesur, M Lecomte, Mme Lamory, M Vandromme, M Goethals, M Devienne, M Lefevre, M Despreaux, M Demonchy, Mme Michaux, M Perimony, M Leclere, M Mille, M Nedelec, M Snauwaert, M Coulon, M Berthe, M Leroy, M Caudron.

Etait également excusé : M Toureille.

Secrétaire de séance : Louart Usmée

ORDRE DU JOUR :

1. DIRECTION GENERALE

- 1.1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 18 mars 2009
- 1.2. Liste des marchés passés en 2008
- 1.3. Suppression du règlement des marchés publics de la CCSOA
- 1.4. Adhésion au syndicat mixte Somme Numérique
- 1.5. Contrat d'Investissement Département Territoire

2. ENTRETIEN DE COMMUNES

- 2.1. Acquisition d'un taille haie
- 2.2. Délibération modificative de crédits n°1

3. FINANCES-BUDGET

- 3.1. Mise en place d'une ligne de trésorerie
- 3.2. Cotisation à l'ADUGA

4. SPANC

- 4.1. Délibération modificative de crédits n°1

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Modification du tableau indicatif des emplois
- 5.2. Politique sociale vers le personnel communautaire
- 5.3. Règlement intérieur du Comité Technique Paritaire

6. TOURISME

- 6.1. Tarifs de location des vélos
- 6.2. Tarif des cartes touristiques

7. CULTURE

- 7.1. Modification de la définition de l'intérêt communautaire
- 7.2. Tarifs de la politique culturelle 2009/2010

8. TIC

- 8.1. Modification de l'intérêt communautaire

9. ORDURES MENEGERES

- 9.1 Redevance des commerces et collectivités.

10. SERVICES AUX PERSONNES

- 10.1. Tarif du service petits travaux de jardinage et de bricolage

11. INFORMATIONS

- 11.1. Marchés conclus par la CCSOA
- 11.2. Décisions du président

12. QUESTIONS DIVERSES

12. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance.

Le Président remercie Jakie Leclercq, maire de Neuville-Coppegueule, d'accueillir le Conseil Communautaire. Il invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Usmée Louart, commune d'Epléssier, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

1 DIRECTION GENERALE

1.1-INSCRIPTION DE QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR.

Alain Desfosses, Président, propose à l'Assemblée d'inscrire deux questions supplémentaires à l'ordre du jour de la séance : le règlement de location de barnums et le règlement de location de vélos.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise l'inscription de ces questions à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

1.2- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2009

Alain DESFOSSÉS, Président, propose à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 Mars dernier. Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1.3 - LISTE DES MARCHES PASSES EN 2008.

Le Président rappelle que les délégués ont été destinataires de la liste des marchés passés en 2008 par la CCSOA. Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, la CCSOA est tenue de publier cette liste.

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la présentation de la liste des marchés passés en 2008.

1.4 - SUPPRESSION DU REGLEMENT DES MARCHES PUBLICS DE LA CCSOA.

Le Président propose à l'Assemblée de procéder à la suppression du règlement des marchés publics de la CCSOA adopté par délibération du 24 juin 2008. En effet, depuis la modification du Code des Marchés Publics, le règlement des marchés de la CCSOA n'est plus en conformité avec la réglementation, tout en restant opposable.

Il propose que les procédures de consultation de la CCSOA ne soient plus définies dans un règlement des marchés mais sous la forme d'une note de service aux agents de la CCSOA.

En l'absence de question, le Président soumet au vote de l'Assemblée la suppression du règlement des marchés.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité supprime le règlement des marchés publics de la CCSOA.

1.5 - ADHESION AU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE.

Le Président expose la proposition d'adhésion au syndicat mixte Somme Numérique. Ce syndicat a pour compétence l'aménagement numérique et plus particulièrement la couverture haut débit des territoires.

Francis Guérin, commune de Bussy les Poix, demande que l'Assemblée nomme Jean-Jacques Stoter responsable de ce projet pour la CCSOA. Celui-ci étant à la fois Vice-président de la CCSOA et du Conseil Général en charge de l'Aménagement du Territoire.

Le Président rappelle que le responsable de cette fonction à la CCSOA est Dominique Magnier.

Francis Guérin demande quel est le poids de Dominique Magnier vis-à-vis du Conseil Général.

Dominique Magnier souligne qu'il ne doit effectivement pas avoir plus de poids que n'en avait Francis Guérin lorsqu'il était en charge du dossier.

Alain Desfosses rappelle que la CCSOA s'interrogeait sur la nécessité d'adhérer à cette structure lors de la précédente mandature, le Conseil Régional de Picardie ne souhaitant pas, à cette époque, soutenir le syndicat mixte.

Marc Dewaele, Vice-président de la CCSOA, commune de La Chapelle sous Poix, précise qu'à la dernière séance du Conseil Général, le Président s'est engagé sur l'honneur à ce que toutes les communes soient rattachées et éligibles pour qu'il n'y ait plus de zones blanches pour fin 2010. Pour les habitations non éligibles à l'ADSL, des paraboles seront installées et les frais afférents à ces installations seront pris en charge par le Conseil Général.

Le Président indique à l'Assemblée que le montant de l'adhésion est de 5000 €, décomposé ainsi qu'il suit :

- 2 000 € de contribution au fonctionnement du service,
- 2 500 € de contribution au fonctionnement de réseau,
- 500 € d'adhésion de la Communauté de Communes.

Alain Desfosses explique également que cette adhésion permet d'obtenir d'autres services comme la mise en réseau des bibliothèques, ce qui évite à la CCSOA d'acheter des serveurs et logiciels. Dominique Magnier ajoute que le Syndicat a le matériel nécessaire pour héberger le site Internet de la CCSOA, et permet d'économiser la maintenance liée à ce matériel.

Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services, explique que l'adhésion à Somme Numérique permettra également aux communes de la Communauté de bénéficier d'un abonnement téléphonique à tarif préférentiel, moins 70 % par rapport au tarif public.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-Sous-Moyencourt, voudrait savoir, si l'adhésion à Somme Numérique s'effectue par communes ou par la Communauté de Communes.

Le Président répond que l'adhésion s'effectuera par la Communauté de Communes.

Le Président soumet l'adhésion de la CCSOA à Somme Numérique au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le principe d'adhésion au syndicat mixte Somme Numérique.

1.6 CIDT

Le Président propose à l'Assemblée de reporter ce point après le point 6.2 « Tarifs des cartes touristique », en attendant l'arrivée de Jean-Jacques Stoter.

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de reporter ce point.

2 ENTRETIEN DE COMMUNES.

2.1 -ACQUISITION D'UN TAILLE HAIE.

Le Président propose à l'Assemblée de participer à l'acquisition d'un taille haie avec les communes de Bussy-les-Poix et de Courcelles-sous-Moyencourt. La participation de la Communauté de Communes serait de 127,25 €.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve l'achat du taille haie.

2.2 -DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1

Le Président propose de procéder à des mouvements de crédits pour permettre l'achat d'une tronçonneuse, puis cède la parole à Serge Zacharewicz.

Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services, explique qu'il n'y avait pas de crédits en section d'investissement. Il est donc proposer d'abonder la section d'investissement par un virement de la section de fonctionnement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : virement à la section d'investissement		500.00 €		
Total D 023 Virement à la section d'investissement		500.00 €		
R 7474 : Communes				500.00 €
Total R74 : Dotations, subvention et participation				500.00 €
Total		500.00 €		500.00 €

INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				500.00 €
Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement				500.00 €
D 2158 : Autres installations, matériel et outillage		500.00 €		
Total D 21 : Immobilisations corporelles		500.00 €		
Total		500.00 e		500.00

Total Général		1 000.00 €		1 000.00 €
----------------------	--	-------------------	--	-------------------

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à réaliser les mouvements de crédits proposés.

3 FINANCES - BUDGET.

3.1-MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE.

Le Président rappelle que lors de la réunion de bureau, l'ouverture d'une ligne de trésorerie avait été envisagée pour permettre le paiement de 70 % de la cotisation au SMIRTOM : Aujourd'hui le paiement de cette somme est effectué, sans qu'il n'y ait eu besoin de faire appel à une ligne de trésorerie. Le Président, invite toutefois l'Assemblée à maintenir l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 450 000 €.

Roselyne Van Dycke, commune d'Aumont, demande quel taux la CCSOA a-t-elle obtenu pour cette ligne de trésorerie.

Le Président explique que pour l'instant la consultation n'est pas effectuée.

En l'absence de nouvelle question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte la mise en place d'une ligne de trésorerie.

3.2-COTISATION A L'ADUGA.

Le Président propose à l'Assemblée de prendre une délibération pour permettre le versement de la cotisation à l'ADUGA et signer les conventions de financement. Cette cotisation s'élève à 38 569 € pour l'année 2009.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-sous-Moyencourt, estime que la somme à verser est très importante et se demande si cela est bien utile et efficace.

Le Président explique qu'une rencontre a eu lieu à Hornoy le Bourg, et qu'il aurait été intéressant que Jean de Franssu y participe. Il admet que cela peut paraître éloigné des préoccupations des petites communes, néanmoins cela lui semble nécessaire pour réfléchir à 20/30 ans pour : le transport, les déchets, le développement économique...

Il ajoute que l'ADUGA intervient, depuis cette année, sur les documents d'urbanisme : carte communale, PLU ; pour lesquels elle est en mesure d'apporter ses conseils.

Gérard Deneux, commune de Meigneux, demande comment est calculée cette cotisation.

Le Président explique que celle-ci est calculée à l'habitant : 1,91 € par habitant.

Francis Guérin, commune de Bussy-les-Poix, souhaite savoir si c'est l'ADUGA qui travaille sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Alain Desfosses répond par l'affirmative et explique que des réunions se tiennent tous les 15 jours.

Marc Dewaele, Vice-président de la CCSOA, commune de LaChapelle précise que le projet de SCOT permet d'apprendre à travailler en collaboration avec Amiens métropole.

Le Président demande s'il y a d'autres questions, puis soumet la cotisation à l'ADUGA au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire par 65 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Raymond Brosniowski et Jean de Franssu) invite son Président à signer la convention de financement avec l'ADUGA d'un montant de 38 569 € pour 2009 et pour les années à venir.

4 SPANC.

4.1-DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1.

Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services, explique qu'il s'agit de la régularisation d'écritures d'amortissement liées au transfert d'actifs par les SIVOM, régularisation d'écritures opérée à la demande de la trésorerie.

En 2006, lorsque la comptabilité des SIVOM s'est trouvée intégrée à la comptabilité de la Communauté de Communes, les écritures d'amortissement n'ont pas été passées. Le principe des écritures d'amortissement, il s'agit essentiellement de recettes d'investissement et de dépenses de fonctionnement qui s'auto-équilibrent. Ce sont des opérations d'ordre liées à la comptabilité M49. Il est proposé de régulariser ces écritures à hauteur de 15 000 €, en fonctionnement et en investissement.

Thierry Hébert, commune d'Aveslès, demande si le tableau d'amortissement est repris du SIVOM ou si celui-ci est propre à la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois.

Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services, explique qu'aujourd'hui la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois a son propre tableau d'amortissement. La durée d'amortissement des biens a été fixée en 2006 par le Conseil Communautaire, les biens sont amortis en fonction des durées fixées par l'Assemblée.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la délibération modificative de crédits n°1 ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : virement à la section d'investissement		15 000.00 €		
Total D 023 Virement à la section d'investissement		15 000.00 €		
D 6811 : Dotations aux amortissements		15 000.00 €		
Total R74 : Dotations, subvention et participation		15 000.00 €		
Total		30 000.00 €		
INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				15 000.00 €
Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement				15 000.00 €
R 2805 : Concessions et droits similaires, brevets,...				3 700.00 €
R 28183 : Matériel de bureau et matériel informatique				11 300.00 €
Total R 040 : Opérations d'ordre de transfert				15 000.00 €

5 RESSOURCES HUMAINES.

5.1-MODIFICATION DU TABLEAU INDICATIF DES EMPLOIS.

Le Président propose les modifications du tableau indicatif des emplois ainsi qu'il suit :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet,
- Création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet,
- Création d'un poste d'Auxiliaire de puériculture à temps complet.
- Création de six postes de saisonniers rémunérés au SMIC pour une période de 3 mois.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-sous-Moyencourt, rappelle qu'une structure existe à Oisemont pour les travaux d'entretien. Il se demande pourquoi la CCSOA ne travaille-t-elle pas directement avec cette structure.

Alain Desfosses explique que cette structure n'est pas agréée pour les CESU.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-sous-Moyencourt, se demande si ces embauches ne risquent pas de prendre le travail des petits entrepreneurs locaux qui effectuent déjà ces prestations.

Alain Desfosses rappelle que le but est de réaliser de petits travaux occasionnels.

Jean de Franssu explique qu'il connaît des structures qui font ces prestations et qui vont être pénalisées.

Alain Desfosses souligne que la question leurs a été posée, mais ce genre de travail ne les intéresse pas.

Marc DEWAELE, Vice-président en charge des services aux personnes, rappelle que l'utilisation de ces chèques CESU est nominative et très encadrée : soit la personne qui reçoit les CESU est employeur (contrat URSSAF) et dans ce cas ne peut payer une entreprise avec, si elle est son propre employeur elle peut payer son salarié mais ne peut payer les charges sociales.

De ce fait, la CCSOA crée ce service sur le territoire, qui va intervenir sur des petits travaux, travaux qui n'intéressent pas nécessairement les entrepreneurs.

Marc Dewaele explique que ces CESU peuvent servir à du portage de repas, à de la téléalarme, à payer la participation éventuelle au plan d'aide de l'APA et éventuellement aux petits travaux.

Cela permet aux bénéficiaires d'effectuer des petits travaux pour lesquels ils n'auraient pas fait appel à une entreprise.

Christophe Géraux, commune de Méricourt en Vimeu, demande si cela ne va pas faire du tort à l'Association des six cantons à Oisemont.

Marc Dewaele, Vice-président en charge des services aux personnes, ne pense pas faire de l'ombre aux six cantons, puisqu'il s'agit d'un autre dispositif. Par ailleurs, l'association des six cantons vient faire de l'aide à domicile à Poix-de-Picardie.

Romuald Trabouillet, Vice-président de la CCSOA, commune de Poix-de-Picardie explique qu'il avait eu la même réflexion, mais qu'en y réfléchissant cela peut-être un « marche pied » vers l'insertion. Effectivement, l'association de Oisemont ne permet pas de recevoir les chèques CESU, c'est donc de façon complémentaire qu'il faut voir les choses. Pour l'année prochaine, il faudrait envisager de travailler en amont avec cette association.

Raymond Brosniowski, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande comment a été effectué le recrutement, quelle qualification a été demandée à ces personnes.

Alain Desfosses rappelle qu'il s'agit de petits travaux de taille, tonte, les candidats ont été recrutés suite à des entretiens.

Raymond Brosniowski demande comment a été dimensionné le recrutement.

Alain Desfosses explique qu'un questionnaire a été envoyé aux bénéficiaires du service pour savoir lesquels étaient intéressés.

Raymond Brosniowski estime qu'il faut rester vigilant sur le suivi de ces interventions.

Marc Dewaele, Vice-président de la CCSOA et commune de LaChapelle sous Poix explique que le service est vigilant, que les personnes sont fiables, que le service est très attentif puisque les bénéficiaires sont sujets à l'escroquerie.

Alain Desfosses annonce que quiconque de l'Assemblée le souhaite, peut venir regarder à la CCSOA, les réponses au questionnaire.

Claudine Carpentier, commune de Caulières, demande si les aides ménagères ont l'autorisation de travailler au jardin dans ce cadre pour celles qui n'ont pas beaucoup d'heures.

Marc Dewaele répond que ce n'est pas de leur domaine. Le souhait a été de distinguer les travaux d'entretien, du travail de l'aide à domicile qui reçoit pour cela une formation spécifique.

En l'absence de nouvelle question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le conseil communautaire, par 66 voix POUR et une ABSTENTION (Christophe GERAUX) approuve les modifications du tableau indicatif des emplois.

5.2-POLITIQUE SOCIALE VERS LE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de politique sociale pour le personnel communautaire. Il rappelle qu'il s'agit d'une politique obligatoire, 32 000 € avaient été inscrits au budget en début d'année pour ces prestations. Il ajoute que cette proposition a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire :

Prestation « Naissance, Mariage, décès »

Mariage ou Pacs : 500 €

Naissance, adoption : 250 € par enfant

Décès de l'agent : 1 500 €

Décès d'un enfant à charge ou du conjoint : 750 €

Départ en retraite : cadeau équivalent à un mois de salaire

Prestation « médaille d'honneur communale, départementale, régionale »

Médaille d'argent (20 ans) : 200 €

Médaille de vermeil (30 ans) : 250 €

Médaille d'Or (35 ans) : 300 €

Médaille grand Or (40 ans) : 350 €

Prestation rentrée scolaire

75 € par enfant (de l'entrée en CP à 16 ans)

25 € pour les séjours prévus dans le cadre du cursus scolaire (une fois par an et par enfant).

Claudine Carpentier, commune de Caulières, demande si pour certains cas la Communauté de Communes prend une assurance.

Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services, explique que la CCSOA a un contrat d'assurance qui reversera un capital dans le cas où la personne décède d'un accident du travail durant ces fonctions. Il s'agit ici des cas non couverts par les assurances, hors accident de travail, pour lesquels l'assurance de la Communauté de Communes ne versera rien à la famille.

Claudine Carpentier estime que, comme il existe des assurances dans le cadre des accidents du travail la CCSOA doit les prendre.

Le Président lui explique que la CCSOA a cette assurance pour les accidents de travail.

En l'absence de nouvelle question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le conseil Communautaire à l'unanimité approuve la proposition de politique sociale vers le personnel communautaire.

5.3-REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de règlement intérieur du Comité Technique Paritaire de la CCSOA dont tous les conseillers communautaires ont été destinataires. Le projet de règlement a fait l'objet de remarques par le CTP :

- Article 15 : la phrase « Sans prendre part aux débats » a été supprimée.
- Article 18 : la phrase « Ils sont toutefois indemnisés de leurs frais de déplacement selon le barème réglementaire applicable aux fonctionnaires » a été supprimée.

En l'absence de question, le Président soumet le projet de règlement au vote de l'Assemblée.

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte le règlement intérieur du CTP.

6 TOURISME.

6.1-TARIFS DE LOCATION DES VELOS.

Romuald Trabouillet, Vice-président de la CCSOA en charge du tourisme et Commune de Poix-de-Picardie, explique que les vélos sont arrivés sur le territoire à Airaines et à Poix de Picardie.

Il présente la tarification proposée pour la location de ces vélos :

- Location pour une demi-journée pour un adulte : 5 €
- Location pour une demi-journée pour deux adultes : 7 €
- Location pour une journée par un adulte : 7 €
- Location pour une journée pour deux adultes : 10 €

Il propose à l'Assemblée de prévoir une caution équivalente à la valeur du vélo soit 200 €.

En l'absence de question ce point est soumis au vote de l'Assemblée.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve les propositions de tarif de location des vélos.

6.2-TARIF DES CARTES TOURISTIQUES.

Romuald Trabouillet propose à l'Assemblée de se prononcer sur le tarif des cartes touristiques. Elles seraient vendues par 9. Il est proposé de les vendre pour limiter la distribution, le prix proposé est symbolique soit 1 €. Elles seront présentées dans un coffret, dans les communes, les gîtes, les chambres d'hôtes, les offices du tourisme, les campings...

Jean de Franssu, commune de Courcelles-sous-Moyencourt, demande si les communes ont le droit de recevoir de l'argent dans les mairies.

Romuald Trabouillet explique que des régies seront mise en place. Il précise que tout le monde n'est pas obligé de le faire.

Alain Desfosses explique que le prix symbolique est juste pour éviter qu'une personne prenne 10 cartes, si les communes le souhaitent elles peuvent faire des copies et les remettre gracieusement.

Francis Guérin, commune de Bussy-les-Poix, demande quel est le contenu de ces cartes.

Romuald Trabouillet explique qu'il s'agit de neuf cartes : parcours VTT, parcours pédestres (différents de ceux qui existent déjà). 3 cartes sur chaque canton, pour couvrir le territoire. Sera compris dans le coffret, le parcours de l'espoir à Quevauvillers, utilisé au moment des Virades de l'Espoir, celui-ci sera fléché sur 45 kilomètres.

Alain Desfosses rappelle que les associations ont été sollicitées pour définir avec elles les randonnées intéressantes.

Romuald Trabouillet rajoute que l'ensemble des parcours a été validé par ces associations. Il explique que les associations cyclo, VTT, pédestre, qui parcourent régulièrement nos chemins, ont pu définir des parcours qui existent réellement. Il s'agit d'un gros travail pour définir les chemins mais également pour le balisage, la quantité, l'endroit ...

Le département a la volonté de mettre en place des parcours VTT au niveau départemental, certains des parcours de la CCSOA vont peut-être être retenus, étant donné leur qualité.

En l'absence de nouvelle question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le conseil communautaire à l'unanimité fixe le prix de vente de ces cartes à 1 €.

1.6 CONTRAT D'INVESTISSEMENT DEPARTEMENT TERRITOIRE.

Le Président précise que ce travail a été réalisé en concertation avec les trois Conseillers Généraux : Marc Dewaele, Jean-Jacques Stoter et Jannick Lefevre. Alain Desfosses souhaite donc que ce contrat soit présenté par les conseillers généraux. Il précise qu'il est indispensable,

pour toucher les subventions dans le cadre du CIDT, qu'une convention soit signée entre le Président de la Communauté de Communes et le Président du Conseil Général.

Jean-Jacques Stoter, Vice-président de la CCSOA et Conseiller Général du canton de Molliens-Dreuil, présente le CIDT. Il rappelle que ce contrat a été conçu par le Département et va ensuite être géré par le territoire. Pour qu'il soit totalement opérant, il fallait définir un certain nombre de critères. Il présente ensuite les premières orientations retenues pour la Communauté de Communes :

L'enveloppe du territoire pourra être sollicitée par tous les maîtres d'ouvrage. (La Communauté de Communes, les Communes, les syndicats, les bailleurs sociaux, les associations).

Cette dotation ne fera plus l'objet, comme c'était le cas dans la première politique territoriale, d'un découpage par sous enveloppe cantonale.

Les trois dispositifs (CIDT, IDEAL et CEPC) du Conseil Général ne sont pas mobilisables pour un même projet, d'un même montant.

Jean-Jacques Stoter rappelle que le CIDT est divisé en deux parties : l'une qui concerne les projets du territoire et l'autre qui concerne les priorités du département.

Il présente ensuite les règles qui s'appliqueront aux projets du territoire. Au préalable il rappelle que le taux d'aide unique est de 20 % :

- Aménagement et cadre de vie : l'intégralité de l'enveloppe pouvant être mobilisée pour des travaux de voirie sera destinée à la Communauté de Communes, puisque la compétence lui a été transférée.

Marc Dewaele, Vice-président de la CCSOA et Conseiller Général du canton de Poix-de-Picardie, ajoute que la somme consacrée à la voirie reste modeste par rapport aux années précédentes, c'est la raison pour laquelle elle sera exclusivement consacrée à la CCSOA. Les communes pourront activer le dispositif IDEAL pour les travaux de voirie.

Alain Desfosses rappelle que jusqu'à maintenant, la CCSOA touchait 300 000 € de TADEM par an pour les travaux de voirie. Cette année la CCSOA ne touchera que 65 000 €, et les communes toucheront la TADEM.

Jean-Jacques Stoter présente les points suivants :

- Eclairage public : les points lumineux sont finançables à hauteur de 20% d'une enveloppe limitée à 1 500 € par point. L'extension de réseau ainsi que l'effacement du réseau ne seront pas éligibles.

- Protection du patrimoine : le patrimoine communal et intercommunal, hors monument historique classé, la subvention sera plafonnée à 20 000 € et l'assiette subventionnable sera fonction du montant de TADEM perçu par habitant et déterminée pour que le projet ne bénéficie pas de plus de 50 % d'aides.

Les travaux de moindre ampleur seront orientés prioritairement dans le dispositif IDEAL.

- Equipements et services à la population,

La règle est la même que pour le patrimoine, avec une subvention plafonnée à 20 000 € sachant que l'assiette sera fonction du montant de TADEM et dans la limite de 50 % d'aides.

Jean-Jacques Stoter rappelle que le montant de TADEM est compris sur le territoire entre 7,81 € à 177 € par an et par habitant, raison pour laquelle, ils ont souhaité le prendre en compte dans l'assiette subventionnable.

Marc Dewaele présente ensuite les règles applicables aux priorités du Département pour lesquelles, tous les projets sont finançables au taux unique de 25 %.

- Education,

Rénovations et constructions nouvelles, l'assiette subventionnable est plafonnée à 300 000 € HT.

- Habitat,

Marc Dewaele rappelle que le territoire doit consacrer une part minimale de son enveloppe CIDT à la problématique habitat.

Tous les projets sont éligibles et finançables à hauteur de 25 %.

-Sports, Cultures, TIC,

Equipements culturels et sportifs à vocation communautaire reconnue, accès au très haut débit : subvention plafonnée à 20 000 € (l'assiette subventionnable sera fonction du montant de TADEM perçu par habitant et déterminée pour que le projet ne bénéficie pas de plus de 50 % d'aides).

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à revêtir de sa signature le Contrat d'Investissement Département Territoire à intervenir.

7 CULTURE.

7.1-MODIFICATION DE LA DEFINITION DE L' INTERET COMMUNAUTAIRE.

Le Président, Alain Desfosses, explique que seule la bibliothèque d'Airaines est tête de réseau à ce jour. La bibliothèque de Beaucamps-le-Vieux souhaite devenir tête de réseau également. La proposition de modification vise à limiter le nombre de bibliothèques tête de réseau sur le territoire de la CCSOA. Il explique qu'une bibliothèque tête de réseau par canton, semble être une bonne formule. Il est proposé trois bibliothèques tête de réseau. Les collègues pourraient ainsi fonctionner avec les bibliothèques, une convention serait établie entre la Communauté de Communes et les bibliothèques tête de réseau.

Jean-Marc Labesse, commune de Quevauvillers, ne partage pas la nécessité du fonctionnement en réseau des bibliothèques. Il trouve anormal de donner tous les moyens aux bibliothèques tête de réseau alors que le réseau ne fonctionne pas comme, c'est le cas entre Airaines et Quevauvillers. Une communauté de communes comme le Val de Nièvre a déjà fait cette mauvaise expérience. La priorité n'est pas, selon lui, d'ouvrir de nouvelles « tête de réseau » mais de partager des services à la population. Il existe par ailleurs, un ensemble de bibliothèques qui ne sont pas du tout aidées : tout va être donné aux têtes de réseau et les autres bibliothèques n'auront rien.

Jean-Marc Labesse demande que ce point soit retiré de l'ordre du jour de la séance et programmé à un autre conseil car il estime que la réflexion n'est pas mûre. La question, bien qu'évoquée en réunion de bureau, a été reportée à une décision de la commission culturelle. La discussion n'a, selon lui, pas été complète en réunion de bureau. Il demande le report de ce point et des garanties sur les services à la population.

Alain Desfosses rappelle que ce point a été débattu en réunion de bureau, et la modification de l'intérêt communautaire a été proposée à la Commission culture.

Jean-Marc Labesse demande également plus de transparence concernant les critères de ventilation des livres achetés par la CCSOA. Il ajoute que deux communes ont reçu 16 % de dotation et d'autres communes 10 %.

Alain Desfosses explique que les deux communes qui ont reçu 16% de dotation sont ou vont être les bibliothèques « tête de réseau » et les autres communes ont obtenu 10 %.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemessnil-Floxicourt et Vice-président de la CCSOA, explique qu'il peut comprendre l'inquiétude légitime ressentie par Jean-Marc Labesse bien que celle-ci lui semble infondée. Cette modification va dans le sens d'une partie de ces propos.

En l'absence de nouvelle question, le Président explique qu'il y aura une convention entre la Communauté de Communes et les Bibliothèques, puis il soumet la modification de la définition de l'intérêt communautaire au vote de l'Assemblée.

Par 65 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Jean-Marc Labesse et Dominique Dusuelle), le Conseil Communautaire approuve la modification de l'intérêt communautaire en matière de culture.

7.2-TARIFS DE LA POLITIQUE CULTURELLE 2009/2010.

Jean-Jacques Iriarte-Arriola, Vice-président en charge de la culture, explique que la proposition de la tarification de la politique culturelle couvre la période allant de septembre 2009 à juin 2010. Lors du vote du budget, l'achat d'un certain nombre de spectacles a été voté, ces spectacles vont être proposés à toutes les communes de la Communauté de Communes en fonction de leur possibilité d'accueil. La volonté est la présentation d'une dizaine de spectacles sur l'année. La commission propose l'idée de créer un « Pass culturel » pour couvrir l'ensemble des spectacles : la personne paye le spectacle 8 € puis les autres sont gratuits sur présentation du Pass. Ce Pass culturel implique la création d'une régie.

Les tarifs seraient les suivants :

- Pass individuel : 8 €
- Pass couple : 12 €
- Gratuit pour les moins de 16 ans

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte les tarifs de la politique culturelle 2009/2010 et la création du Pass culture.

8 TIC.

8.1-MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la modification de l'intérêt communautaire pour permettre à la CCSOA d'adhérer à Somme Numérique. Il propose d'ajouter l'alinéa suivant :

- « Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques et promotion des usages en matière de Technologies de l'Information et de la Communication ».

En l'absence de question, le président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la modification de l'intérêt communautaire en matière de TIC.

9 ORDURES MENAGERES

9.1 RECOUVREMENT POUR LES COMMERCES ET LES COLLECTIVITES.

Le Président explique que le recouvrement de la REOM pour les activités diverses a été voté par le SMIRTOM le 16 juin 2009. Ces tarifs se décomposent comme suit :

- Collèges : une redevance catégorie 2 par tranche de 45 élèves,
- Ecoles primaires : une redevance catégorie 2 par tranche de 100 élèves,
- Cantines d'école primaire : une redevance catégorie 2 par tranche de 100 rationnaires,
- Maisons de retraite : une redevance catégorie 2 pour 8 lits,
- Campings municipaux : une redevance catégorie 2 pour 10 emplacements,
- Commerçants, artisans et industrie en fonction du tableau et selon les renseignements pris auprès des agents de collecte.

Le Président rappelle que la catégorie 2 s'élève à 198€.

Le Président propose d'appliquer les tarifs votés par le SMIRTOM, en sachant qu'un point sera fait dans un an.

Danièle Hénon, commune de Croixrault, explique que sa cantine, son école et sa salle communale sont réunies comment va-t-elle payer sa redevance.

En l'absence de nouvelle question et remarque, le président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte les tarifs de REOM pour les commerçants et les collectivités.

10. SERVICE AUX PERSONNES.

10.1-TARIF DU SERVICE PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le tarif du service « petits travaux de bricolage et de jardinage » : ces prestations seraient facturées 14,50 € de l'heure.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe à 14,50 € l'heure du service « Petits travaux de jardinage et de bricolage ».

11. INFORMATIONS

11.1 MARCHES CONCLUS PAR LA CCSOA.

Le Président informe l'Assemblée des marchés conclus par la CCSOA.

- Programme voirie 2009, lot n°1 : Colas, lot n° 2 : STPA, lot n°3 : Eurovia.
- Signalisation verticale attribuée à l'Entreprise Lacroix.
- Fauchage les entreprises Courtin et Perimony ont obtenu le marché au tarif de 20 € du kilomètre.

- Fabrication et fourniture de repas pour la crèche : entreprise Dupont Restauration.

Philippe Watelain, commune de Villers-Campsart, explique que le fauchage n'a pas été bien fait, des chemins ont été oubliés.

Le Président rappelle qu'il convient de le signaler immédiatement à la Communauté de Communes pour que l'on puisse agir au plus vite auprès du prestataire.

Suzanne Genty et Lyliane de Saint Germain signalent également des soucis de fauchage dans leurs communes.

11.2 DECISION DU PRESIDENT.

Le Président informe l'Assemblée de la décision qu'il a prise en date du 20 avril 2009 fixant, le prix des vidanges :

- 40 € pour une installation allant jusqu'à 4000 litres et après déduction des 60 € de l'agence de l'eau.
- 72 € pour le forfait curage.

Francis Guérin, commune de Bussy les Poix, estime le prix du forfait curage très élevé par rapport aux prix établis par d'autres Communautés de Communes et d'autres prestataires.

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la restitution de ces informations.

12 QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES.

12.1 REGLEMENT DE LOCATION DES BARNUMS.

Dominique Magnier, Vice-président de la CCSOA en charge de la communication et commune de Morvillers-Saint-Saturnin, présente le projet de règlement. Il donne lecture du projet de règlement de location des Barnums.

Jakie Leclercq, commune de Neuville-Coppegueule, demande si la CCSOA a le droit de pouvoir tirer sur un chèque de caution ?

Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services, explique qu'il n'est pas question pour la Communauté d'encaisser le chèque de caution mais uniquement de retenir le chèque de caution et ensuite d'émettre un titre de recettes à hauteur du montant des dégradations.

Jean-Jacques Stoter se demande s'il convient de parler de locataire puisqu'il s'agit d'une location gracieuse, le terme emprunteur lui semble plus approprié.

Raymond Broszniowski, commune d'Hornoy le Bourg, souligne que le dernier paragraphe de l'article 7 prévoit que le locataire renonce à tout recours à l'encontre de la CCSOA. Il lui semble que cela ne puisse être écrit juridiquement. On ne peut pas renoncer par avance à un droit ou à un recours.

Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services, rappelle que le principe de renonciation à un recours est un principe courant entre les différentes sociétés d'assurances et se pratique de manière régulière entre les communes et les sociétés d'assurances.

Christophe d'Halescourt, commune d'Hescamps, demande le processus de réservation.

Le Président précise qu'il convient d'adresser une demande écrite à la CCSOA.

En l'absence de nouvelle question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte le règlement de location des barnums.

12.2 REGLEMENT DE LOCATION DES VELOS.

Le Président cède la parole à Romuald Trabouillet, Vice-président en charge du Tourisme, les conseillers communautaires ont en leur possession un exemplaire du projet de règlement de location des vélos.

Philippe Dutitre, commune de Bergicourt, demande combien de vélos ont été achetés.

Romuald Trabouillet explique qu'au total 18 vélos ont été achetés.

En l'absence de nouvelle question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le règlement de location des vélos.

13 QUESTIONS DIVERSES.

- Le Président donne lecture d'un courrier reçu de Jean de Franssu, commune de Courcelles-sous-Moyencourt, qui explique que « lors de chaque grosse pluie, des ravines se creusent de chaque côté de la départementale 258 sur trente mètres ; ce qui provoque des croisements de véhicules, très dangereux. Le Conseil Général dit ne pas avoir la compétence, la Communauté de Communes affirme ne pas être compétente non plus ». Il souhaite savoir à qui appartient la compétence.

Le Président explique que c'est la commune qui doit faire les travaux le long de la départementale, par contre la Communauté de Communes peut intégrer ces travaux dans ses marchés, mais ce seront des travaux à la charge de la commune.

- Le Président informe l'Assemblée que la 2^{ème} tranche des fouilles archéologiques sur la ZAC met également en valeur des vestiges archéologiques importants. Un rendez-vous avec le préfet a eu lieu, durant lequel il a été convenu de réaliser le diagnostic sur l'ensemble de la zone, puis de convenir d'un nouveau rendez-vous vers le 15 octobre 2009.

- Dominique Dusuelle, commune de Quevauvillers, explique que sa commune a réfléchi au nettoyage de ses voies et notamment au balayage mécanique. Il souhaite savoir si la CCSOA ne peut pas prendre en charge ce balayage puisqu'elle est dotée de la compétence voirie.

Le Président rappelle que cela ne relève pas de la compétence voirie de la CCSOA, mais propose d'interroger les communes sur leur intérêt pour cette prestation afin d'obtenir un meilleur tarif pour les communes.

14 LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le lieu probable du prochain Conseil Communautaire en la salle des Fêtes de Croixrault.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,
Louart Usmée

Le Président
Alain Desfosses

